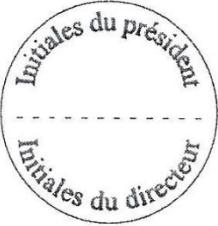
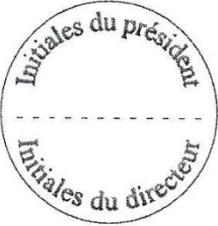
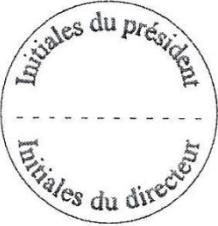
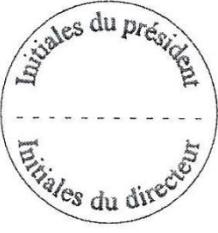
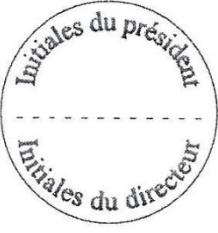
	 <p><b>PROCÈS-VERBAL</b>  <b>Conseil d'établissement</b></p> <p><b>École</b>  <b>La Martinière</b></p>
N° de la résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b>  <b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE</b></p>
	<p>Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 28 octobre 2025 à 19 h.  Au local du service de garde.</p> <p><b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b></p> <p>Madame Laurence C.Roger, parent  Madame Emmanuelle Dion, parent  Madame Jessica Létourneau, parent  Madame Catherine Poirier-Bisson, parent  Monsieur Samuel Tremblay, parent  Madame Marie-Josée Fecteau, enseignante  Madame Isabelle Lachance, enseignante  Madame Martine Perron, enseignante  Madame Nadine Dallaire, éducatrice service de garde  Madame Eliane Rioux, responsable service de garde  Madame Claude Grimard, orthopédagogue</p> <p><b>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</b></p> <p>Madame Mélanie Lanouette, directrice</p> <p><b>ÉTAI(EN)T ABSENT(S)</b></p> <p>Madame Sophie Fournier, parent  Madame Andréanne Lussier, directrice de la maison des jeunes</p> <p><b>1. ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE</b></p> <p>La directrice, Madame Mélanie Lanouette, et la présidente, Madame Emmanuelle Dion, accueillent les membres.</p> <p><b>2. PRISES DE PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM</b></p> <p>La directrice, Madame Mélanie Lanouette, et la présidente, Madame Emmanuelle Dion, constatent le quorum et ouvre la séance à 19 h 04.</p>

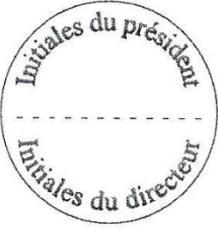
	 <p><b>PROCÈS-VERBAL</b>  <b>Conseil d'établissement</b></p> <p><b>École</b>  <b>La Martinière</b></p>
N° de la résolution ou annotation	<b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE</b>
CE 25/26-008	<p><b>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b></p> <p>Le point 7.5 sera retiré, car il a été discuté lors de la séance du 30 septembre. Le point 7.8 - Alimentation est ajouté.</p> <p>Il est proposé par Madame Isabelle Lachance, appuyé par Madame Martine Perron, et résolu :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que modifié.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.</p> <p><b>4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025</b></p> <p>Il est proposé par Madame Marie-Josée Fecteau, appuyé par Madame Emmanuelle Dion, et résolu :</p> <p>QUE le procès-verbal de la dernière séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.</p>
CE25/26-009	<p><b>5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b></p> <p>Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.</p> <p><b>6. POINTS D'INFORMATIONS</b></p> <p><b>6.1 Mot de la présidente</b></p> <p>Aucune communication à transmettre.</p> <p><b>6.2 Mot des représentants au comité de parents</b></p> <p>La rencontre du comité de parent s'est tenue le 20 octobre 2025. Les points saillants sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a eu l'élection d'un administrateur pour le secteur 5;</li> <li>• Il y a eu une présentation intéressante sur les budgets;</li> <li>• Explication sur les surplus des services de garde. L'an dernier, ils ont laissé 15 %</li> </ul>

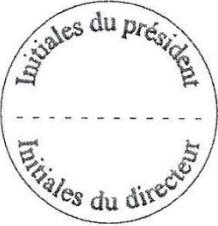
	 <p><b>École La Martinière</b></p> <p><b>PROCÈS-VERBAL</b> <b>Conseil d'établissement</b></p>
N° de la résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE</b></p>
	<p>de surplus et, cette année, ce sera 0%. Toutefois, si un montant est lié à un projet, il ne sera pas récupéré et l'école pourra le conserver à titre de financement du projet.</p> <p><b>6.3 Mot de la direction</b></p> <p>L'équipe école effectue présentement le suivi des plans d'intervention et se prépare à la remise des bulletins.</p> <p>L'installation du nouveau module de jeu (parcours Ninja) est débutée sur le plateau 2.</p> <p>La directrice a rencontré le conseil étudiant. Les membres avaient de bonnes idées à partager.</p> <p>Un nom doit être trouvé pour le nouveau local sensoriel. L'équipe a proposé quelques noms aux élèves et ces derniers ont voté pour leur préféré. Le nom officiel sera révélé sous peu.</p> <p>La valeur de l'école qui sera mis de l'avant en novembre est l'engagement.</p> <p>Les TES ont été consultés pour le choix des récompenses de cycle. Il y aura une activité récompense pour l'ensemble de l'école dans la semaine avant Noël. L'activité consistera en un disco silencieux qui aura lieu à la salle communautaire.</p> <p>Il y aura une campagne de financement majeure avec Restaurant Mike's avant les fêtes, soit le retour des coupons pizza. Le coût est de 25\$ pour un revenu de 10\$ pour l'école.</p> <p>La directrice prévoit un nouveau projet pour le plateau 3 de la cour d'école, nécessitant un budget de 20 000 \$. Une demande de financement a été déposée, et un délai d'environ six semaines est à prévoir avant de recevoir une réponse. Pour que le financement soit accordé, le projet doit être réalisé avant juin 2026.</p> <p><b>6.4 Mot des membres du personnel</b></p> <p>Il y a eu une forte participation au disco d'Halloween. Lorsqu'on a interrogé certains élèves après l'événement sur les raisons de leur appréciation, deux éléments sont principalement ressortis : le plaisir de passer une soirée entre amis et la possibilité de s'acheter des friandises.</p> <p>Les élèves du préscolaire 4 et 5 ans ont fait une première sortie en forêt dans le boisé du</p>

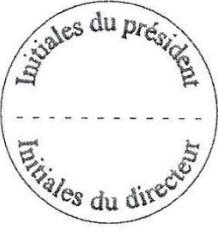
	 <p><b>École La Martinière</b></p> <p><b>PROCÈS-VERBAL</b> <b>Conseil d'établissement</b></p>
N° de la résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE</b></p>
	<p>quartier. Ils avaient pour objectif l'exploration et l'apprentissage des consignes pour les prochaines sorties. Lors du bingo, les élèves ont été jumelés avec des grands. C'était un beau moment de collaboration. Ils auront une activité de science en folie portant sur la glace sèche les 29 et 30 octobre. Les élèves ont débuté le travail sur la conscience phonologique. Le poste d'éducatrice pour le préscolaire 4 ans a été comblé.</p> <p>Les élèves de 1<sup>re</sup> année iront au Théâtre l'Anglicane lundi 3 novembre 2025. Ils ont débuté des activités d'auteurs et le projet resto est terminé.</p> <p>Les élèves de 2<sup>e</sup> année ont reçu la visite des animateurs de la Maison Léon-Provencher pour un atelier sur les chauves-souris. Ils ont également appris certains faits historiques sur Léon-Provencher.</p> <p>Les élèves de 3<sup>e</sup> année ont débuté l'écriture d'un texte sur la maison de Dracula.</p> <p>Les élèves de 4<sup>e</sup> année ont débuté l'écriture d'un texte descriptif sur le personnage « El Kapoutchi » (basé sur la série de livres du même nom et existant en version audio sur OHdio). Dans le cadre d'une activité scientifique, les élèves ont eu l'occasion d'observer les arbres en forêt. Cette sortie a permis de mettre en pratique les notions théoriques abordées en classe, directement dans leur environnement naturel.</p> <p>Les élèves de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ont eu leur 2<sup>e</sup> cours d'échecs le 28 octobre.</p> <p>Les élèves de 5<sup>e</sup> année continuent les cercles de lecteur. Ils ont fait une sortie aux plaines d'Abraham le 16 octobre.</p> <p>Les élèves de 6<sup>e</sup> année ont effectué un changement de classe le 27 octobre. Le changement est aux 2 cycles soit environ aux 20 jours. Le rythme des apprentissages est rapide.</p> <p>Beaucoup de projets d'arts de classes sont affichés dans les corridors.</p> <p>Les profits du disco s'élèvent à 2 100\$. Les pistes d'améliorations pour l'an prochain sont de faire une cueillette des chansons préférées des élèves préalablement à la soirée et d'avoir des jeux pour animer, car ils sont jeunes pour le principe d'un disco.</p> <p><b>6.5 Mot du service de garde</b></p> <p>La brigade du bonheur a débuté le 23 octobre. La brigade est composée d'élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année qui aident dans les groupes du préscolaire.</p>

	 <p><b>École La Martinière</b></p> <p><b>PROCÈS-VERBAL</b> <b>Conseil d'établissement</b></p>
N° de la résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE</b></p>
	<p>Il y a eu un premier dîner nomade. Afin d'assurer le bon déroulement de cette première tentative, l'école avait structuré en amont le déroulement en demandant l'intention des élèves concernant la personne avec qui ils souhaitaient dîner et en indiquant que c'était d'abord l'élève plus vieux qui rejoignait le plus jeune dans sa classe. L'activité s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans une atmosphère calme et agréable. Les élèves ont beaucoup aimé. Une autre date est prévue en novembre.</p> <p>Les préparatifs en vue du marché de Noël sont en cours.</p> <p>Les activités spéciales offertes au service de garde durant la période du midi ont débuté. Les élèves peuvent participer au flag-football, à l'improvisation ainsi qu'à l'atelier brico-déco. L'équipe tient à adresser une mention spéciale à Madame Mélanie Martineau pour ses magnifiques décos d'Halloween, qui ont transformé l'école et contribué au succès de l'événement.</p> <p>Jeudi le 30 octobre de 15 h 30 à 16 h 30, il y aura le bal masqué pour les élèves du service de garde.</p> <p><b>7. POINTS D'INFORMATION</b></p> <p><b>7.1 Suivi du code de vie et de la règle de novembre</b></p> <p>Dans le code de vie, des activités récompenses sont prévus à titre de mesures de renforcement des bons comportements. En septembre, l'activité récompense en était une de classe. Environ une dizaine d'élèves de l'école n'y ont pas eu accès. Toutefois, ils ont été rencontrés et ils ont eus des mesures d'aide pour revenir en bonne position dans la pyramide. Ils ont reçu un passeport récompense pour les aider à corriger le comportement et les motiver.</p> <p>L'équipe école constate qu'un suivi plus serré avec les élèves qui ont un comportement à modifier ou à risque est bénéfique, car cela permet à l'élève de comprendre davantage quel comportement était inadéquat et il se sent plus encouragé à adopter les bons comportements.</p> <p>La pyramide c'est aussi pour faire prendre conscience de l'importance du respect des règles.</p> <p>En octobre, il y aura une activité récompense de cycle. La valeur travaillée est « Engagement » et la règle : je fais le travail demandé au bon moment et l'activité</p>

	 <p><b>École La Martinière</b></p> <p><b>PROCÈS-VERBAL</b> <b>Conseil d'établissement</b></p>
N° de la résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE</b></p>
	<p>récompense sera une activité cycle.</p> <p><b>7.2 Absence de Madame Mélanie Lanouette du 29 octobre au 5 novembre 2025</b></p> <p>Madame Mélanie Lanouette, directrice sera en vacances du 29 octobre au 5 novembre et Madame Émilie Roy sera la responsable de l'école pendant l'absence.</p> <p><b>7.3 Présentation des activités culturelles 25-26</b></p> <p>La directrice présente les activités retenues dans le volet Culture à l'école. Les activités sont payées à l'aide des budgets de l'école et les parents, sauf exception, n'ont pas à débourser pour ces activités. L'allocation par le ministère pour la Culture à l'école (Fonds 4) est de 35\$ par enfant. Lorsque les projets sont choisis (en respectant l'allocation), ils sont tous présentés au centre de services scolaires et certains d'entre eux peuvent être retenus et remboursés en partie. Si c'est le cas, ce qu'il restera de budget pourra être utilisé pour d'autres activités.</p> <p>Il existe plusieurs mesures et les montants doivent être utilisés pour une activité de leur nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bouge au cube</li> <li>• Ecole inspirante</li> <li>• Culture à l'école</li> </ul> <p><b>7.4 Rencontre de parents pour le 1<sup>er</sup> bulletin</b></p> <p>Un message serait envoyé le 30 octobre pour informer les parents de l'horaire des rencontres parent/enseignant, soit le jeudi 13 novembre à partir de 15 h 00 pour le préscolaire et 15 h 30 pour le primaire jusqu'à 20 h 00 ainsi que le vendredi 14 novembre de 8 h 00 à 11 h 00.</p> <p>Le 4 novembre à 15 h 45, les liens Calendly avec l'horaire des rencontres seront envoyés.</p> <p>Les enseignants transmettront également les liens pour les rencontres avec les spécialistes, au besoin.</p> <p>Un rappel sera fait aux parents afin qu'ils prévoient un intervalle entre les rendez-vous de leurs enfants afin de respecter la durée de 15 minutes par rencontre.</p>

	 <p><b>École La Martinière</b></p> <p><b>PROCÈS-VERBAL</b> <b>Conseil d'établissement</b></p>
N° de la résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE</b></p>
	<p><b>7.5 Présentation du tableau des rôles et responsabilités des intervenants du service aux élèves (ANNULÉ)</b> Le point 7.5 est annulé, car il a été discuté à la rencontre du 30 septembre.</p> <p><b>7.6 Plateforme « Aider son enfant.com » à renouveler ou pas</b></p> <p>L'abonnement à « Aider son enfant.com » arrivera bientôt à échéance. Son coût est de 1333 \$, ce qui représente un investissement important dans le contexte actuel, surtout compte tenu du faible taux de fréquentation du site par les parents. Le contenu demeure varié et pertinent. Si nous choisissons de renouveler l'abonnement, il serait nécessaire d'intensifier les efforts de promotion, par exemple en mettant en valeur les balados disponibles. L'an dernier, le renouvellement avait été effectué en raison d'un budget suffisant pour la formation des parents et de l'absence d'autres propositions.</p> <p>La direction informe que l'abonnement à Moozoom arrive également à échéance. L'école utilise cette plateforme depuis deux ans. Après consultation avec les TES concernant son utilisation, le plan de match pour la suite et les fonctionnalités offertes, la direction recommande de poursuivre l'abonnement. Elle croit en l'importance de former toutes les parties prenantes (personnel, parents, élèves) de manière cohérente.</p> <p>Moozoom propose des thématiques qui évoluent selon l'âge des élèves. L'abonnement inclut l'accompagnement d'une ressource pour la planification des activités, ainsi qu'une section dédiée aux parents. Le coût des licences élèves s'élève à 2 800 \$.</p> <p>Puisque Moozoom contribue également à la formation des parents, il a été décidé de ne pas renouveler l'abonnement à « Aider son enfant.com » et d'utiliser le budget pour reconduire Moozoom.</p> <p><b>7.7 Marché de Noël</b></p> <p>La date du marché de Noël est le mercredi 10 décembre.</p> <p>Il y aura une période en début décembre pour recueillir les dons de jouets.</p> <p><b>7.8 Alimentation</b></p> <p>Le service de garde a fait un rappel aux élèves sur les aliments sucrés. Puisque les élèves n'interprètent pas le message tous de la même manière et que l'information est parfois méconnue par les parents, un sous-comité élaborera des politiques plus claires et plus visuelles.</p>

	 <p><b>École La Martinière</b></p> <p><b>PROCÈS-VERBAL</b> <b>Conseil d'établissement</b></p>
N° de la résolution ou annotation	<b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE</b>
CE25/26-010	<p><b>8. POINTS DE DÉCISIONS</b></p> <p><b>8.1 Budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement</b></p> <p>La directrice présente à nouveau le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement qui a été approuvé le 30 septembre.</p> <p>Un montant de 1805\$ est inscrit, à lequel on soustrait 726\$ de résiduel de l'année 24-25 non utilisé et récupéré par le ministère, pour un total de 1 079\$ pour l'année 25-26.</p> <p>Le 30 septembre, il fut proposé par Madame Sophie fournier, appuyé par Madame Catherine-Poirier-Bisson et résolu :</p> <p>QUE le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement soit approuvé tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.</p> <p><b>8.2 Budget annuel du SDG 25-26 (REPORTÉ)</b></p> <p>Madame Éliane Rioux, responsable du service de garde, présentera finalement le budget annuel du service de garde pour 25-26 à la prochaine séance.</p> <p><b>8.3 Normes et modalités (APPROBATION)</b></p> <p>Puisque la direction est tenue de les présenter et que le conseil d'établissement doit les approuver, Madame Mélanie Lanouette présentent les normes et modalités d'évaluation. Cette année, il s'agissait d'un nouveau modèle pour la 1<sup>re</sup> communication. Pour ce qui est de l'anglais intensif, les élèves ne recevront pas de premier bulletin en novembre. Dans les normes et modalités, plusieurs éléments sont décidés par le ministère tel que les dates des bulletins et la pondération des étapes. Pour la 1<sup>re</sup> communication, l'école a choisi, pour chacun des cycles, 2 comportements sociaux sur 7 à évaluer.</p> <p>Il est proposé par Madame Catherine Poirier-Bisson, appuyé par Madame Laurence C. Roger et résolu :</p> <p>QUE les normes et modalités soient approuvées telles que présentées.</p>
CE25/26-011	

	 <p><b>PROCÈS-VERBAL</b>  <b>Conseil d'établissement</b></p> <p><b>École</b>  <b>La Martinière</b></p>
N° de la résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b>  <b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE</b></p>
CE25/26-012	<p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.</p> <p><b>9. VARIA</b></p> <p>Aucun autre sujet n'est discuté lors de la séance.</p> <p><b>10. DATE DES PROCHAINES SÉANCES</b></p> <p>La date de la prochaine séance du conseil d'établissement est le mardi 2 décembre 2025 à 18 h 00.</p> <p><b>11. LEVÉE DE LA SÉANCE</b></p> <p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Emmanuelle Dion, appuyé par Madame Martine Perron et résolu :</p> <p>QUE la séance soit levée, à 20 h 30.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p> <hr/> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>(signature)</p> <p>Emmanuelle Dion, présidente</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>(signature)</p> <p>Mélanie Lanouette, directrice</p> </div> </div>